

Les ophtalmologistes accélèrent la mise en œuvre du travail aidé

71% des ophtalmologistes l'utilisent selon une nouvelle étude du SNOF

Communiqué de presse du 05/02/2021

Le Docteur Thierry Bour, Président du SNOF, dévoile ce matin les résultats de l'étude annuelle sur le travail aidé dans les cabinets ophtalmologiques. Malgré la crise sanitaire, le travail en équipe a continué son développement en 2020 : 71% des ophtalmologistes exercent en travail aidé (un chiffre qui monte à 86% pour les praticiens de moins de 50 ans), soit 8 points de plus que l'année dernière. Cette organisation en équipe pluridisciplinaire, avec des profils professionnels de plus en plus diversifiés, a un impact significatif sur le délai moyen d'obtention d'un rendez-vous, en amélioration d'une semaine cette année, passant de 68 à 61 jours dans le cas d'un contrôle périodique*. En France, la filière visuelle est pionnière pour ce mode de travail novateur, qui a encore un fort potentiel de développement.

Pour le Dr Thierry Bour : « *L'organisation des soins visuels en équipe démontre une nouvelle fois toute son efficacité. Elle permet de combiner sécurité et rapidité pour les patients, tout en réduisant les délais de rendez-vous. Cette montée en puissance, unique pour l'instant dans la filière médicale, doit encore se développer, pour faciliter autant que possible l'accès aux soins des Français. Cette évolution conforte les engagements que nous demandons aux pouvoirs publics, pour atteindre nos objectifs de réduction des délais de rendez-vous à l'horizon 2022.* ».

Accélération du travail aidé en 2020 avec une augmentation de +8 points des ophtalmologistes l'utilisant

Malgré une année 2020 singulière, les ophtalmologistes français continuent de travailler de plus en plus en équipe : selon une enquête du SNOF réalisée auprès des ophtalmologistes, 71% des répondants déclarent avoir recours au travail aidé, contre 63% en 2019 et 55% en 2018**.

Globalement, le travail aidé, plus fréquent dans les cabinets de groupe, est plus pratiqué par les ophtalmologistes en secteur 2, mais l'écart semble se réduire avec le secteur 1 (77% versus 60% en 2020, contre 70% versus 49% en 2019).

S'il existe peu de différences significatives entre les ophtalmologistes hommes et femmes qui sont en travail aidé, les femmes y ont cependant moins souvent recours (64%) que leurs homologues masculins (76%). Enfin, si le travail aidé a diffusé dans toutes les classes d'âge, les jeunes ophtalmologistes (moins de 50 ans) s'y impliquent fortement, à plus de 85%.

Le travail aidé se pratique dans toutes les régions : pour la grande majorité d'entre elles, la part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé est supérieure à 70%. A noter que c'est dans les

régions de l'arc Atlantique que cette pratique est la plus répandue : elle dépasse les 80% en Bretagne, Nouvelle Aquitaine et Occitanie. La dynamique est bonne sur l'ensemble du territoire : toutes les régions ont vu la part de travail aidé augmenter en 2020, à l'exception de la région Pays de la Loire, des Antilles et de la région PACA.

Le cabinet d'ophtalmologie poursuit sa transformation

Evolution notable cette année : les ophtalmologistes travaillent de plus en plus avec plusieurs aides ayant des profils professionnels variés. Cela concerne 51% des praticiens, contre 41% en 2019, soit 10 points de plus en un an.

Sans surprise, les équipes pluridisciplinaires sont constituées principalement par les orthoptistes : près d'un ophtalmologiste sur deux (48%) déclare travailler avec des orthoptistes salariés (35% en secteur 1 et 56% en secteur 2). Dans près d'un cas sur deux (44%), plus de deux orthoptistes sont présents dans la structure. A noter que pour la première fois, on observe une stagnation de l'embauche des orthoptistes salariés en 2020 : ces derniers se tournent de plus en plus vers l'exercice libéral, ce qui explique par ailleurs l'augmentation du nombre d'orthoptistes libéraux présents en cabinet (28%, soit +5 points qu'en 2019).

Si les orthoptistes restent les aides les plus fréquentes, d'autres types d'aides sont déjà utilisés par un peu plus d'un tiers des ophtalmologistes et viennent compléter l'équipe de soins. 23,5% des ophtalmologistes déclarent ainsi travailler avec des infirmier(e)s, un chiffre en hausse de 24% depuis les douze derniers mois. A noter toutefois que dans seulement 7 % des cas, les infirmier(e)s constituent la seule aide de l'ophtalmologiste. Ils viennent renforcer l'équipe en place.

La collaboration avec les assistants médicaux est quant à elle en forte hausse (11% vs 2% en 2019). Facilitée par la création d'un statut légal dans le cadre du plan Ma Santé 2022 et d'aides conventionnelles en 2019 (Avenant 7 de la Convention Médicale), elle bondit de près de 10 points par rapport à l'année dernière. Hausse également pour les opticiens, avec lesquels les ophtalmologistes travaillent dans 13% des cas, contre 10% en 2019.

Dr. Thierry Bour, Président du SNOF, commente : « Cette évolution préfigure ce qui va se produire dans d'autres spécialités avec l'arrivée des « Assistants Médicaux », lesquels peuvent être recrutés sur plusieurs profils : secrétaires médicales, aides-soignant(e)s – infirmier(e)s... En croissance rapide depuis 20 ans, l'organisation de la filière visuelle en équipe de soins pluriprofessionnelle est en tout cas pionnière : elle permet au médecin de se recentrer sur le temps médical, et améliore directement l'accès aux soins des Français. Un modèle qui pourra inspirer les autres filières médicales dans les années à venir ? ».

Un impact significatif sur les délais de RDV

Alors que l'offre de soins a presque doublé en 20 ans avec un nombre pourtant quasi constant d'ophtalmologistes, les délais d'attentes, eux, sont en amélioration continue : c'est l'effet direct du travail aidé sur l'accès au soin des patients.

La dernière étude dédiée aux délais de rendez-vous en ophtalmologie* montre ainsi une diminution de la moyenne du délai de rendez-vous d'une semaine en 2020 par rapport à 2019. Depuis 2017, les délais de rendez-vous ont été diminués d'un tiers. Ces résultats mettent en lumière l'impact et l'efficacité des actions mises en place par le SNOF, dont le travail aidé a une place centrale, dans l'objectif « Zéro délai en 2022 ».

Cette organisation pionnière de la filière fait également figure d'exemple en Europe.

La France est en tête des pays européens pour le dépistage et de traitement du glaucome, avec 1,5 million de patients traités et suivis chaque année. Les prises en charge de la cataracte, de la DMLA et la délivrance de corrections optiques placent aussi la France au tout premier plan de l'OCDE.

Un travail aidé qui a encore une réelle marge de manœuvre

Si le travail collaboratif continue de faire ses preuves, le SNOF estime que ce modèle d'équipe pluriprofessionnelle autour de l'ophtalmologiste n'est qu'à 52% de son potentiel.

Pour continuer à développer le travail aidé dans la filière, réduire les délais de RDV et améliorer l'accès aux soins, le SNOF demande aux pouvoirs publics de s'engager dans cinq chantiers prioritaires pour l'année à venir :

1. **Appliquer les préconisations** de la mission IGAS-IGESR sur la démographie des ophtalmologistes et leur répartition.
2. **Développer l'exercice médical multi-sites**, en s'appuyant sur un zonage spécifique à l'ophtalmologie, pour identifier les zones sous-dotées et y apporter les aides nécessaires.
3. **Créer un protocole de coopération national** aux limites claires entre ophtalmologistes et orthoptistes, sur la base des actuels protocoles de coopération et de certains protocoles organisationnels.
4. **Définir pour la télé-médecine** ce qui relève de la téléconsultation, de la télé-expertise et des relations à distance entre orthoptistes et ophtalmologistes, lesquelles pourraient constituer un nouveau cadre : **la télé-évaluation**. Il est par ailleurs indispensable de pouvoir contrôler et faire respecter ces périmètres.
5. **Instaurer un dispositif de règles et de sanctions professionnelles** pour les opticiens-lunetiers et les orthoptistes, à l'instar des orthophonistes. C'est un minimum pour des professions règlementées agissant dans le domaine de la santé.

« Ce n'est qu'à ces conditions et en assumant leur pouvoir de régulation et de contrôle, que les pouvoirs publics peuvent espérer voir aboutir dans les toutes prochaines années l'objectif de Zéro Délai sur lequel nous nous étions accordé en 2017. »

* Etude SNOF / CSA, sur les délais de RDV disponible [ici](#)

** Etude SNOF sur le travail aidé dans la filière visuelle, 2019

Méthodologie

- Enquête annuelle par questionnaire inséré dans le bulletin d'adhésion au SNOF et visant à évaluer l'équipe de soins autour de l'ophtalmologiste
- Terrain : recueil 1er janvier au 7 octobre 2020
- Particularité : couvre les périodes pré-confinement, 1^{er} confinement et post-confinement

La présentation est disponible en cliquant [ici](#).

A propos du SNOF :

Créé en 1906, le SNOF a pour but « d'étudier et de préparer en collaboration avec les pouvoirs publics et les autorités compétentes l'application des mesures générales de protection de la santé publique pouvant se rapporter à l'exercice de l'ophtalmologie ». Avec ses 2 900 adhérents, il regroupe 2/3 des ophtalmologistes de France et obtient ainsi le taux de syndicalisation le plus élevé des syndicats français.

Il constitue l'interface entre les ophtalmologistes, avec leurs priorités de médecins, l'intérêt de leurs

patients, leur volonté de garantir un accès à des soins de qualité et les pouvoirs publics.

Le SNOF propose des schémas éprouvés de délégation de tâches, de collaboration accrue avec les orthoptistes et les opticiens, pour un exercice médical adapté aux ophtalmologistes d'aujourd'hui et de demain, tout en préservant la santé des patients.

www.SNOF.org
@snof_org

Contact presse

Ariane Gateau – 01 58 65 10 72 / agateau@hopscotch.fr
Alice Augeraud – 01 58 65 00 54 / aaugeraud@hopscotch.fr